

RAPPORT RTS 28 - Année 2019 (1/1/2019 au 31/12/2019):

INFORMATIONS SUR LES CINQ PREMIÈRES PLATEFORMES D'EXÉCUTION ET SUR LA QUALITÉ D'EXÉCUTION OBTENUE

Conformément au règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission du 8 juin 2016, Delande & Cie SA est tenue de publier annuellement l'identité des cinq premières plateformes d'exécution en termes de volume de négociation sur lesquelles elle a exécuté les ordres de ses clients, et ce pour chaque catégorie d'instrument financier.

En 2019, Delande & Cie SA n'a traité aucun ordre lié à des opérations de financement de titres.

<u>Evaluation quantitative présentant une vue des principales plateformes d'exécution par type d'instrument financier :</u>

Catégorie d'instrument	ACTIONS				
Moins d'un ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
5 premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	%ordres passifs	%ordres agressifs	%ordres dirigés
6B2PBRV1FCJDMR45RZ53 KBC BANK NV	98,6%	99,5%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
KGCEPHLVVKVRZYO1T647 BNP Paribas Fortis	0,5%	0,2%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
A5GWLFH3KM7YV2SFQL84 Belfius	0,2%	0,2%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
JLS56RAMYQZECFUF2G44 ING	0,1%	0,1%	Non applicable	Non applicable	Non applicable



Catégorie d'instrument	OBLIGATIONS				
Moins d'un ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
5 premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	%ordres passifs	%ordres agressifs	%ordres dirigés
KGCEPHLVVKVRZYO1T647 BNP Paribas Fortis	83,3%	65,6%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
6B2PBRV1FCJDMR45RZ53 KBC BANK NV	14,3%	34,0%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
549300NBLHT5Z7ZV1241 Degroof Petercam	2,0%	0,2%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
A5GWLFH3KM7YV2SFQL84 Belfius	0,4%	0,2%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
-					

Catégorie d'instruments	SIR (sociétés immobilières réglementées)				
moins d'un ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	Non				
5 premières plates-formes d'exécution classées par volume de négociation (décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	%ordres passifs	%ordres agressifs	%ordres dirigés
6B2PBRV1FCJDMR45RZ53 KBC BANK NV	97.4%	99.2%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
KGCEPHLVVKVRZYO1T647 BNP Paribas Fortis	2.1%	0.7%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
A5GWLFH3KM7YV2SFQL84 Belfius	0.5%	0.1%	Non applicable	Non applicable	Non applicable
-			Non applicable	Non applicable	Non applicable
-					



<u>Evaluation qualitative de l'exécution obtenue sur les plateformes sur lesquelles les ordres ont été</u> <u>exécutés:</u>

- -Delande n'exécute elle-même que des ordres en obligations. Dans ce cadre, la société satisfait à son obligation de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients. Pour ces opérations, la Société est tenue d'appliquer l'intégralité des dispositions relatives à l'obligation de meilleure exécution. Le choix de Delande & Cie SA est sous-tendu par le niveau de prix, mais également par les frais liés à l'exécution les plus bas ainsi que par les frais de transfert les plus bas (le cas échéant). Pour ce qui concerne tous les autres ordres (actions, SIRP), Delande & Cie SA dirige les ordres des clients vers des intermédiaires qui exécutent l'ordre selon leur propre procédure de meilleure exécution.
- -Delande & Cie SA n'a pas de liens, de conflits d'intérêts, de participation commune ou de relations avec les actionnaires des plateformes d'exécution.
- -Delande & Cie SA n'a pas d'accord particulier avec les plateformes d'exécution concernant la réception de paiements, de rabais, de remises ou de toute autre avantage non monétaire.
- -Au cours de la période sous revue, il n'y a pas eu de changement dans les lieux d'exécution.
- -Tous les clients de la société sont catégorisés clients non professionnels, il n'y a de facto pas de différence de traitement entre différentes catégories de clients.
- Aucun autre critère n'a été privilégié par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients.
- -Delande & Cie SA n'utilise pas de données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution des plateformes d'exécution notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575.
- Delande & Cie SA n'utilise pas d'éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.